

DECISION N° 2022- 60
modifiant la délégation de signature de Valérie Cazalbon

La directrice générale,

Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine Rocard, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

Vu la décision n° 2021-242 donnant délégation de signature à Madame Valérie Cazalbon, Secrétaire générale adjointe ;

Décide :

Article 1

Dans la délégation de signature susvisée, l'alinéa I de l'article 2 est remplacé par le texte suivant :

“I – Délégation est donnée aux chefs de service désignés ci-dessous pour signer en cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale adjointe tous actes relatifs à l'article 1^{er} à l'exclusion des actes les concernant personnellement.

Noms	Fonctions
Magali Javelot	Cheffe du service affaires financières et budgétaires
Karine Marie-Tabutin	Cheffe du service des redevances
Josiane Creuzet	Cheffe du service instructions financières

Article 2

L'article 3 est supprimé.

Article 3

La délégation de signature modifiée sera publiée sur intranet et internet.

02 FEV. 2022

Nanterre, le

La Directrice Générale


Sandrine ROCARD